



ANNEXE 25

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont **SRL DOLCE** représentée par **M. MESSINA Salvatore** demeurant **Place communale 9 à 7830 Silly**.

Le terrain concerné est situé **Place Communale, 9 à 7830 Silly** et cadastré division **1, section C n°593C**.

Le projet est de type : **Transformation d'un bâtiment en un hôtel de 9 chambres et restaurant**, et présente les caractéristiques suivantes :

Écarts au guide communal d'urbanisme :

A1.2.3.2.2.b. Profondeur des constructions secondaires supérieur à 6m.

A1.2.3.2.3.b. Hauteur des constructions secondaires supérieur à 3m50.

A1.2.4.4.4. Lucarnes et fenêtres de toit. Les lucarnes passantes ne sont pas autorisées et ne peuvent occuper plus d'1/3 de la largeur de la façade.

Le dossier peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** du lundi au jeudi de 9h à 12h ainsi que le mercredi de 14h à 16h à l'adresse suivante : **SILLY, Service Urbanisme, Place Communale(Silly) 18, (rue St-Pierre, 2) à 7830 SILLY** :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme, téléphone : 068/25.05.02 et 068/27.05.61, mail : urbanisme@silly.be, dont le bureau se trouve rue St-Pierre, 2 à 7830 à SILLY (1^{er} étage).

L'affichage a lieu du 06/05/2024 au 27/05/2024

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13/05/2024 au 27/05/2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **SILLY, Place Communale(Silly) 18 à 7830 Silly** ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@silly.be